

Initiative Grand Est

Maison de l'Entreprise
8, rue Alfred Kastler
54320 MAXEVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Initiative Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Romain KNOB

Commissaire aux comptes

Fait à Longeville-lès-Metz,

Le 23 mai 2025



17, rue des Mésanges – 57050 LONGEVILLE LÈS-METZ

BP 72129 – 57053 METZ Cedex 2

Téléphone : 03 87 62 21 02 – Télécopie : 03 87 65 39 10 – E-mail : r.knob@fidu-ck.fr

513 486 266 RCS Metz – N°TVA FR64 513 486 266

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	8 207	4 853	3 354	0,12	1 940	0,07
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts	615 289		615 289	21,63	491 824	17,20
. Autres	775		775	0,03	280	0,01
TOTAL (I)	624 271	4 853	619 418	21,78	494 043	17,28
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	30 842		30 842	1,08	37 923	1,33
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	51 932		51 932	1,83	38 616	1,35
Valeurs mobilières de placement	1 500 000		1 500 000	52,74	1 500 000	52,46
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	641 834		641 834	22,57	788 969	27,59
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	2 224 608		2 224 608	78,22	2 365 509	82,72
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 848 880	4 853	2 844 027	100,00	2 859 552	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	1 681 844	59,14	1 684 418	58,90
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires	842 274	29,62	843 616	29,50
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	66 433	2,34	63 701	2,23
. Autres				
Report à nouveau	148 531	5,22	140 757	4,92
Excédent ou déficit de l'exercice	10 459	0,37	6 589	0,23
Situation nette (sous total)	2 749 540	96,68	2 739 082	95,79
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
FONDS REPORTES ET DEDIES	TOTAL (I)	2 749 540	2 739 082	95,79
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
PROVISIONS				
Provisions pour risques			3 997	0,14
Provisions pour charges				
DETTES			3 997	0,14
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 557	0,51	23 496	0,82
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	34 007	1,20	17 072	0,60
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	45 922	1,61	74 166	2,59
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			1 740	0,06
TOTAL (IV)	94 486	3,32	116 473	4,07
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 844 027	100,00	2 859 552	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 mois)		%	
		Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Cotisations		26 250		27 350		-1 100		-4,01	
Ventes de biens et services									
- Ventes de biens									
- dont ventes de dons en nature									
- Ventes de prestations de services									
- dont parrainages									
Produits de tiers financeurs									
- Concours publics et subventions d'exploitation		99 565		110 973		-11 408		-10,27	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable									
- Ressources liées à la générosité du public									
- Dons manuels									
- Mécénats									
- Legs, donations et assurances-vie		11 000				11 000		N/S	
- Contributions financières									
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges		3 997		3 186		811		25,46	
Utilisations des fonds dédiés									
Autres produits		98 439		67 772		30 667		45,25	
Total des produits d'exploitation (I)		239 251		209 281		29 970		14,32	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises									
Variations stocks									
Autres achats et charges externes		76 521		60 277		18 244		30,27	
Aides financières									
Impôts, taxes et versements assimilés				662		229		34,59	
Salaires et traitements		147 726		106 413		41 313		38,82	
Charges sociales		46 654		34 760		11 894		34,22	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		1 391		1 344		47		3,50	
Dotations aux provisions				47		-47		-100,00	
Reports en fonds dédiés									
Autres charges				164		-164		-100,00	
Total des charges d'exploitation (II)		275 182		203 667		71 515			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-35 932		5 615		-41 547		-739,92	
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés		60 327		975		59 352		N/S	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)		60 327		975		59 352		N/S	
CHARGES FINANCIERES:									
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (IV)									
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		60 327		975		59 352		N/S	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation sur 12 mois (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	24 396	6 589	17 807	270,25
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)			13 937	N/S
Total des produits (I + III + V)	299 257	210 256	89 322	42,48
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	288 116	203 667	85 452	41,96
EXCEDENT OU DEFICIT	11 141	6 589	3 870	58,73

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS :					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL					
CHARGES :					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole					
TOTAL					

A – ACTIVITE DE L'EXERCICE 2024

L'exercice social clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice, avant affectation du résultat, est de 2 844 027 €.

L'exercice 2024 se solde par un excédent de 10 459 € contre un excédent de 6 589 € au titre de l'exercice précédent.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10 mars 2025 par le Conseil d'Administration d'Initiative Grand Est.

B – STRUCTURES FINANCIERES

Le tableau des flux de trésorerie permet de constater une situation de trésorerie au 31 décembre 2024 de + 2 141 834 € contre + 2 288 969 € au 31 décembre 2023.



C – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant

A – METHODE GENERALE

Les associations locales et les coordinations régionales adhérentes au réseau Initiative France s'engagent à appliquer les normes comptables définies par le réseau, constituant une interprétation homogène des pratiques comptables en lien avec leurs activités.

Les comptes annuels de l'exercice 31/12/2024 ont été élaborés et sont présentés conformément aux dispositions :

- Du Plan Comptable Général : règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC)
- Des Normes comptables des personnes morales non commerciales à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France suite à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06.

Elles ont pour objet d'apporter une meilleure information financière compte tenu des spécialités de gestion des associations Initiative.

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Permanence des méthodes sous les réserves 2024 mentionnées ci-après
- Indépendance des exercices
- Continuité d'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Résultat

Des comptes de résultats distincts entre le fonctionnement et la gestion des fonds de prêt sont présentés en annexe.

Le résultat de l'exercice 2024 se décompose de la manière suivante :

Résultat net comptable de l'exercice	Excédent	10 459
dont		
Quote-part de résultat sur le fonctionnement	Excédent	10 477
Quote-part de résultat sur la gestion du fonds de prêt	Déficit	-4 015
Quote-part de résultat sur le fonds de prêt	Excédent	3 997

Le résultat global de gestion fonds s'élève à - 18 euros, la répartition est la suivante :

- Report à Nouveau sans droit de reprise = - 12 euros
- Report à Nouveau avec droit de reprise = - 6 euros

B – METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

B-1 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Matériel de bureau et informatique	De 3 à 4 ans
Mobilier	8 ans

B-2 CREANCES

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

B-3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

B-4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Néant

B-5 ENGAGEMENTS DONNES ET RECUES

Les avances remboursables accordées aux associations locales, ainsi que les prêts d'honneur octroyés aux entrepreneurs et non versés à la clôture de l'exercice sont indiqués en engagements dans l'annexe des comptes annuels.

L'Assemblée Générale d'Initiative Grand Est a voté, le 14 septembre 2020, la nouvelle orientation du Fonds régional Grand Est, issu des fonds FRCI, FRCI-PPNL et Lorraine Transmission. Les associations de prêt d'honneur du Grand Est membres du Réseau Initiative France et du Réseau Entreprendre ont depuis la possibilité de déposer une demande de financement (avance remboursable fléchée vers le fonds de prêt d'honneur local) auprès d'Initiative Grand Est dans le cadre d'une expérimentation clairement définie et menée par elle à l'échelle locale.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale d'Initiative Grand Est a voté, le 2 juin 2023, la pérennisation d'une offre de financement dédiée aux entrepreneurs porteurs de projet innovant. L'expérimentation de cette offre, dont l'enveloppe de prêt d'honneur a été initialement fixée à 500 000€, avait été lancée le 17 juin 2022 par le Conseil d'Administration. L'enveloppe a été augmentée par ce dernier à 1 000 000€ le 7 mai 2024.

Les subventions sont comptabilisées dès qu'elles sont accordées, c'est-à-dire dès réception de la notification de la décision d'attribution. En contrepartie, le compte 441 « subvention à recevoir » est débité. Il est crédité lors du versement effectif de la subvention par le débit d'un compte de trésorerie. A la clôture de l'exercice, en présence d'une clause résolutoire existante dans la convention et d'une probabilité de survenance de l'événement, l'association sera amenée à enregistrer une provision pour risques du montant partiel ou total.



A – LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET FINANCIERES

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 402	2 805		8 207
Autres participations				
Immobilisations financières	492 104	355 095	231 135	616 064
Total	497 506	357 900	231 135	624 271

Chiffres exprimés en €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 462	1 391		4 853
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
Total	3 462	1 391		4 853

Chiffres exprimés en €

Le détail des immobilisations financières :

1- Suivi des avances aux associations locales

Encours au 31/12/2024 par APH

Encours APH	2021	2023	2024	Total Encours
IGN	40 736,00			40 736,00
IMZ	7 140,00		99 060,00	106 200,00
IVL	15 212,00		7 000,00	22 212,00
IHV	526,00			526,00
IBMP		30 354,00		30 354,00
IMS		53 103,00		53 103,00
TOTAL	63 614,00	83 457,00	106 060,00	253 131,00

2- Suivi des prêts d'honneur Innovation

Bénéficiaire	ENTREPRISE	Montant du prêt	Date de décaissement	Règlement en 2024	Solde au 31/12/2024
WERNER LAURENT	SIMPLISYM	20 000,00	16/12/2022	4067,76	12 203,46
BARGUIL Noémie	DYD	7 500,00	16/01/2023	1525,32	4 703,58
ETCHIANDAS YVAN	DYD	7 500,00	16/01/2023	1525,32	4 703,58
LEYBOLD	HEKATECH	25 000,00	16/02/2023	6249,96	16 666,72
FICHET	YUZU	10 000,00	09/03/2023	2028	6 620,00
PAQUET	YUZU	10 000,00	09/03/2023	8648	0,00
COURSAC	YUZU	10 000,00	10/03/2023	8648	0,00
THOORENS	VAULTYS	15 000,00	28/03/2023	3157,8	10 263,30
WILLIAMSON	VAULTYS	15 000,00	28/03/2023	3157,8	10 263,30
MARTELIN	PROSTPERIA	10 000,00	19/05/2023	2033,88	6 949,18
IMHOFF	OLIGO+	15 000,00	17/07/2023	3050,76	10 932,32
CHAOUCHI	MU	7 500,00	01/08/2023	1800	5 400,00
HEY	KEEP IN TOUCH	10 000,00	30/08/2023	2499,96	6 875,05
LOUIS	KEEP IN TOUCH	10 000,00	30/08/2023	2499,96	6 875,05
BOUZAZA	MP44	16 500,00	08/09/2023	3355,92	12 305,10
GERDOLLE	STOCK FACE	20 000,00	15/09/2023	4068	15 254,00
CARRATO	ARKEALE	20 000,00	27/11/2023	2592,59	17 407,41
PAYRE	JOC SOFTWARE	10 000,00	21/12/2023	1864,39	8 135,61
BELLITY	JOC SOFTWARE	10 000,00	21/12/2023	1864,39	8 135,61
LAHMADI	CYBI	5 000,00	26/01/2024	850	4 150,00
FRANCOIS	CYBI	5 000,00	26/01/2024	850	4 150,00
LHOSTE	CYBI	5 000,00	26/01/2024	850	4 150,00
LEGER	TERMOVIA (BIOPYRODISEL)	30 000,00	23/02/2024	1875	28 125,00
AZAOUAOU	THAINK 2	10 000,00	23/02/2024	952,36	9 047,64
MEZIANI	THAINK 2	10 100,00	23/02/2024	961,88	9 138,12
DABEL	BCR	10 000,00	18/04/2024	1355,92	8 644,08
RAGOT	BCR	10 000,00	18/04/2024	1186,43	8 813,57
MBARKI	EASYMOB	15 000,00	22/04/2024	566,04	14 433,96
FALL	P-LAYER	25 000,00	17/05/2024	0	25 000,00
PRIEUR	AP PAC	10 000,00	20/05/2024	238,09	9 761,91
BARBIER-BOILEAU	PROFILIA	5 000,00	30/05/2024	508,44	4 491,56
LINDECKER	MELIA	7 500,00	03/07/2024	635,6	6 864,40
NAJJAR	MELIA	7 500,00	03/07/2024	635,6	6 864,40
MARGULIES	ECO EXPO	10 000,00	24/10/2024	169,49	9 830,51
SBERNARDORI	COGNIVANCE	17 000,00	08/11/2024	0	17 000,00
HERRMANN	HERMINE	4 000,00	13/11/2024	0	4 000,00
MOLAS	HERMINE	4 000,00	13/11/2024	0	4 000,00
MERINE	WITEX	10 000,00	09/12/2024	0	10 000,00
RESSEGAIRE	WITEX	10 000,00	09/12/2024	0	10 000,00
		459 100,00		76 272,66	362 158,42

3- Dépôt et cautionnements divers pour un montant de 774.67 euros

B – CREANCES

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation du poste et dans les méthodes d'évaluation retenues.

Les Créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une Provision pour Dépréciation est pratiquée lorsque la Valeur d'Inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances au 31 décembre 2024 s'élèvent à 30 842.04 euros. Elles concernent la facturation du solde 2024 au titre du Groupement Autonome de Personne (GAP). Le détail par association est le suivant :

- I BRUCHE MOSSIG PIEMONT	2 021.83
- I SUD ALSACE	2 300.99
- I LUNEVILLE	2 821.20
- I MARNE PAYS REMOIS	3 956.24
- I LORRAINE NORD	6 034.60
- I MEUSE	1 926.93
- I GD NANCY	8 807.91
- I MARNE PAYS BRIE CHAMP.	2 972.34

Les autres créances s'élèvent 51 934.96 euros, le détail est le suivant :

- Subvention à recevoir pour 50 000 euros
- Produits à recevoir Organismes sociaux pour 1 231.96 euros
- Avances sur salaires pour 800 euros

ECHEANCE DES CREANCES

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	616 064	166 276	449 788
Actif circulant et charges d'avance	82 774	82 774	
Total	698 838	249 050	449 780

Chiffres exprimés en €

C – DISPONIBILITES

Les Comptes de Banque sont tenus à l'émission et font l'objet d'un état de rapprochement.

- CIC Fonctionnement	90 104
- BPALC Fonctionnent	2 000
- CIC FRCI PPNL	446 045
- CIC DISPOSITIF BPI	871
- CIC Livrets	102 815
- CIC CAT	1 500 000
o <u>TOTAL</u>	<u>2 141 835</u>

D – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

0 €

Services extérieurs 0 €



A – FONDS PROPRES ET RESERVES

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprises:				
Apport sans droit de reprise	1 684 418		2 574	1 681 844
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (1)	18 796	1 795		20 591
SOUS TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 703 214	1 795	2 574	1 702 435
Fonds propres avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise	843 616		1 343	842 274
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Autres réserves (1)	44 905	936		45 841
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	888 521	936	1 343	888 115
TOTAL FONDS PROPRES (I+II)	2 591 735	2 731	3 917	2 590 550

(1) Réserves SPE

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		148 531
SOLDE		148 531

B – FONDS DEDIES

Néant

C – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Néant

D – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à 3 997 euros. Elles sont reprises en totalité au 31.12.2024.

C – DETTES

La totalité des dettes sont à - 1 an à l'origine.

Le détail des autres comptes rattachés aux différentes rubriques du poste « Dettes » est le suivant :

Charges à payer par poste de bilan



Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	14 553
Dettes fiscales et sociales	8 776
Autres dettes	
TOTAL	23 329

Aucune modification n'est intervenue dans l'évaluation des comptes.

ECHEANCE DES DETTES

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs	14 557	14 557		
Dettes fiscales et sociales	34 007	34 007		
Dettes sur immobilisations				
Groupe & Associés				
Autres dettes	45 922	45 922		
Produits constatés d'avance				
Total	94 486	94 486		

Chiffres exprimés en €

Les autres dettes comprennent :

- Un acompte d'un montant de 34 698 euros au titre d'une subvention BPIFRANCE pour le renforcement de l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat, pour favoriser la création, le développement, la transmission et la reprise d'entreprise.

Afin d'assurer ses missions, BPIFRANCE s'appuie notamment sur les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et l'entrepreneuriat présents sur le territoire qui apportent un soutien financier via des prêts d'honneur aux porteurs de projets.

- Un acompte d'un montant de 10 500 euros au titre d'une subvention BPIFRANCE pour l'action Vis ma vie d'entrepreneuse 2024.

Par ailleurs, les autres dettes comprennent également :

- Les garanties BPI à reverser pour 421 euros
- Acomptes à réaffecter pour 302 euros



A – VENTILATION DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

FINANCEURS	NATURE DES SUBVENTIONS	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
	<i>Animation du réseau</i>				
Conseil Régional	Subvention de fonctionnement	40 000 €	39 592 €	44 800 €	54 428 €
Initiative France	Subvention de fonctionnement	1 495 €	12 537 €		
Etat	Subvention de fonctionnement	5 740 €	4 260 €		
BPI	<i>Subvention de fonctionnement</i>	52 330 €	50 584 €	51 943 €	48 675 €
EDF	Participation communication Animation				5 000 €
Fondation MMA	Subvention de fonctionnement		4 000 €		
Total		99 565 €	110 973 €	96 743 €	108 103 €

B – REPRISE ET DOTATION PROVISION EXPLOITATION

De gestion courante, les montants concernent :

- Reprise de provision sur des avances pour 3 997

C – CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

- Produits Financiers au titre des placements financiers 60 327
- Charges Financières 0

D – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Néant

E – CHARGES D'EXPLOITATION

Aucune modification n'est intervenue dans l'évaluation des comptes.

F – CHARGES DE PERSONNEL

L'effectif de l'association présente ainsi au 31 décembre 2024 :

	2024	2023
Direction et Cadres	3	2
Employés et Agent de maîtrise	2	2
	5	4

G – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 4 000 € TTC.

L'intégralité de ces honoraires a été facturée au titre du contrôle légal des comptes.



A – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Les avances octroyées aux associations locales mais non encore décaissés au 31/12/2024 sont les suivantes :

- Initiative Moselle Nord (2023) : 60 000€, solde au 31 décembre 2024 de 60 000 euros ;
- Initiative Ardennes (2024), 100 000 euros, solde au 31 décembre 2024 de 100 000 euros ;
- Initiative Strasbourg (2024), 100 000 euros, solde au 31 décembre 2024 de 100 000 euros.

B – EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS

Néant

C – AUTRES ENGAGEMENTS

Néant

**D – EVENEMENTS POSTERIEUX A LA CLOTURE**

Néant

Association : INITIATIVE GRAND EST

Exercice clos le : 31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT

Budget réalisé 2024 et 2023 INITIATIVE GRAND EST

CHARGES	31/12/2024	31/12/2023	PRODUITS	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	5 000	5 000	Région	5 000	5 000
Commissaire aux comptes	4 000	4 240	Cotisations APH (13)+Réseau Entreprendre Lorraine		250
Frais bancaires	15	18	Produits financiers		92
Frais publication compte			Pdt sur ext ant intérêt et Cac		
Valorisation bénévolat			Valorisation bénévolat		
Sous total Gestion fonds de prêts	9 015	9 258	Sous total Gestion fonds de prêts	5 000	5 342
			Déficit sur la gestion du fonds de prêt	4 015	3 916
Pertes nettes PPNL		0	Reprises sur provision Avances remb	3 997	2 779
Provisions sur Avances remboursables		47	Produits financiers		
Sous Total Fonds de Prêt	0	47	Sous Total Fonds de Prêt	3 997	2 779
Excédent sur le fonds de prêt	3 997	2 731			
Sous-total Gestion des fonds (1)	9 015	9 306	Sous-total Gestion des fonds (1)	8 997	8 121
Excédent Global			Déficit Global	19	1 185

Compte de résultat Fonctionnement 2024 et 2023 INITIATIVE GRAND EST

CHARGES	31/12/2024	31/12/2023	PRODUITS	31/12/2024	31/12/2023
Coût de personnel	206 524	158 944	Région Grand Est	35 000	34 592
Salaires et traitements	142 726	90 413	BPI	52 330	50 584
Charges sociales et fiscales	47 545	35 422	Fondation entreprises MMA		4 000
Mise à disposition de moyen humain	16 253	26 509	Subvention Etat	5 740	4 260
			Initiatives France	1 495	12 537
Pertes sur Subventions	0	0	Cotisations	26 250	27 100
Dotation aux Provisions subventions	0	0	Donnation Legs	11 000	
Frais administratifs et gestion courante	58 252	36 959	Pôle GAP et back office Régional	91 889	64 675
Frais structure(loyer, télécom, ...)	11 722	7 647	Reprise sur provision Subventions		408
Frais postaux	754	438	Produits divers	6 550	3 097
Cotisations diverses	3 960	1 500			
Fournit. de bureaux, photocopies, doc	2 600	2 072			
Honoraires	6 999	6 074			
Missions, déplacements	17 831	8 045			
Frais bancaires	1 679	1 313	Produits financiers	60 327	882
Frais de réception	12 707	9 890			
Communication	0	2 714			
Notoriété (outils print:pochettes...)	0	2 714			
Sous-total actions "socle"	264 776	193 017	Sous-total actions "socle"	290 581	202 135
Dotation aux amortissements	1 391	1 344			0
Dotations	1 391	1 344			
Sous-total fonctionnement (2)	266 167	194 361	Sous-total fonctionnement (2)	290 581	202 135
Impôt sociétés sur produits financiers	13 937				
Excédent	10 477	7 774			